

Entre Nous

N° 18
Décembre 1993



BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL - B.P. n° 34 - 74390 CHÂTEL

ÉDITO

Dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale, il est bon de se livrer à quelques études statistiques. Le rapport moral dont je vous donnerai lecture le 29 décembre prochain fera un bilan sur le chemin parcouru depuis la création de l'association, ainsi que sur l'évolution de nos effectifs. Je voudrais, d'ores et déjà, livrer à votre réflexion les quelques chiffres suivants :

Recensées par la commune, il y a actuellement à Châtel 2 679 résidences secondaires, qu'il s'agisse de chalets individuels ou d'appartements. Ce nombre est donc le potentiel total des résidents susceptibles d'adhérer à notre association. Nos membres actifs représentent aujourd'hui 23,6 % de ce potentiel. C'est dire que nous avons encore fort à faire et amplifier notre effort pour « convaincre » afin de développer nos effectifs. Il est certain qu'il serait utopique d'espérer réunir sous notre « bannière » tous les résidents. Mais, il ne me paraît pas déraisonnable d'envisager d'en regrouper — au moins — la moitié. De même, depuis la création, 892 cartes ont été délivrées, mais 259 « départs » ont été enregistrés (démissions, le plus souvent sans raison donnée, ou bien encore désinvestissements).

Chers amis, l'éditorial du bulletin n° 17 de juillet dernier était intitulé « Le second souffle ». Je vous invite à le relire, il est toujours d'actualité. Plus le conseil d'administration sera important, structuré, dynamique et résolu, plus nous ferons en sorte de conserver à ce village de Châtel le charme des sites dans une nature protégée, la qualité des équipements et du ski que l'on y pratique. Dans une lettre récente de M. le Maire de Châtel, j'ai lu avec plaisir les mots suivants : « ... Je me félicite des relations de confiance et de partenariat qui se sont instituées entre nous. Je constate que vous faites de nombreuses propositions pour améliorer les choses... et je reconnais bien volontiers que vous êtes en cela dans votre rôle d'association des résidents. »

Le bulletin que vous venez de recevoir est particulièrement riche en informations. Je souhaite vivement que chacun de vous y trouve celles qui l'intéressent.

Passez d'agréables fêtes de Noël. A bientôt.

Le président.

Répartition de nos membres

par RÉGION :

ILE-DE-FRANCE	205
ALSACE	50
CENTRE	50
NORD/PAS-DE-CALAIS	48
LORRAINE	38
CHAMPAGNE-ARDENNE	36
PICARDIE	30
RHONE-ALPES	25
HAUTE-NORMANDIE	23
FRANCHE-COMTÉ	18
PAYS DE LOIRE	18
BRETAGNE	15
BASSE-NORMANDIE	12
BOURGOGNE	10
POITOU-CHARENTES	4
PROVENCE	
COTE-D'AZUR	4
AQUITAINE	3
AUVERGNE	1
LANGUEDOC	
ROUSSILLON	1
MIDI-PYRÉNÉES	1

par PAYS :

GRANDE-BRETAGNE	14
SUISSE	13
PAYS-BAS	6
BELGIQUE	5
ALLEMAGNE	2
LUXEMBOURG	1
DANEMARK	1
SUÈDE	1
ÉTATS-UNIS	1
RÉP. CONGO	1

LE 3^e TROPHÉE DES RÉSIDENTS

Comme nous n'avons pas — à ce jour — réussi à convaincre ceux d'entre vous qui, se sentant des aptitudes d'« organisateurs », pourraient venir travailler avec nous pour mettre sur pied ce 3^e trophée des résidents, il est probable qu'il n'aura pas lieu, ce qui serait très dommage. A moins qu'à l'assemblée générale de décembre, naissent des vocations... M. HAUMESSER pourra vous donner tous les renseignements nécessaires quant au travail d'organisation que cela représente. Venez le voir ou faites-vous connaître.

C
H
A
T
E
L

I
N
F
O
S

Les réunions de concertation avec la municipalité se sont déroulées conformément au calendrier établi, à l'exception de celle prévue le 7 août. En effet, en accord avec M. le Maire, nous avons décidé de privilégier notre réunion d'été, qui a eu lieu le lundi 9 août. La place nous manque pour vous en donner un bon compte rendu. Sachez que nos rencontres se déroulent dans le meilleur esprit, qu'elles sont « constructives ». Des retombées sont déjà visibles. Permettez-moi de citer :

- **Evolution de Châtel en station de « villégiature ».** C'est une proposition faite à M. le Maire lors de notre récente rencontre, le 6 novembre dernier. Nous tenons à rassurer ici M. le Directeur des remontées mécaniques. Il ne s'agit pas dans notre esprit de proposer de transformer Châtel, mais d'inclure la vocation « sports d'hiver » dans un cadre plus large de « villégiature ». Nous avons été confortés dans cette perspective puisque la commune envisage la création (dès l'été prochain) de nouvelles activités de loisirs et de randonnée. Par exemple : piste de luge d'été, parc à marmottes à Plaine-Dranse, extension de liaisons par le biais des remontées mécaniques, la liaison Plaine-Dranse/Avoriaz sera reconduite l'an prochain, etc. Il a été convenu que nous allions y réfléchir ensemble.
- **Chalets abris « poubelles ».** La municipalité souhaite généraliser la mise en place de « chalets abris poubelles » pour améliorer l'esthétique générale du village. MM. les Présidents de conseils syndicaux, voulez-vous évoquer ce problème avec vos syndicats gérants d'immeubles de façon à réunir une majorité d'avis favorables des copropriétaires et définir les emplacements les mieux adaptés ? Cette démarche est le passage obligé avant de présenter un dossier à la municipalité.
- **Programme de réalisation des trottoirs.** Les travaux préparatoires sont bientôt terminés ; renouvellement du réseau de distribution de l'eau potable entièrement réalisé en polypropylène, les raccordements remis en état pour la desserte des riverains, branchements des égouts vérifiés et remis en état. **Les trottoirs seront réalisés ensuite**, pour l'hiver 94-95.
- **Réseau téléphonique.** M. le Maire nous a informés de la mise en souterrain – aux frais de l'Etat – du réseau téléphonique dès la sortie de Châtel en direction de Lachapelle.
- **Prix de l'eau.** Jusqu'à présent, le budget général finançait le déficit du chapitre « eau ». Depuis cette année, on équilibre les comptes sur ce chapitre : **11,50 F le m³ T.T.C.** pour 1993. En 1994, les 11,50 F seront majorés de 7 % (problème de T.V.A.).
- **Le dossier sur le problème du stationnement rue de la Piscine avance.** Nous avons fait de nouvelles propositions à M. le Maire afin de trouver un accord acceptable par les commerçants de cette rue (problème des « livraisons »). **A suivre...**
- **Budget primitif de la commune.** Cette année, nous souhaitons être plus précis et vous donner des éléments de comparaison comparables concernant ce budget. En effet, il est vrai que Châtel, comme toutes les communes à vocation touristique qui voit sa population augmenter fortement pendant la saison (été et hiver), est un cas particulier. Elle devrait pouvoir être comparée avec ses semblables. Les renseignements nous manquent pour le faire. M. le Maire de Châtel, trésorier de l'Association des Maires de stations de sports d'hiver, malgré nos demandes, n'a pu encore nous communiquer ces renseignements. Nous le regrettons. Quoi qu'il en soit, l'examen du budget permet de tirer quelques conclusions qui sont de nature à vous intéresser.
- **Commentaires :** pour la première fois, cette année le budget de Châtel accuse une réduction (de 75,8 millions à 65,63 millions de francs), et ce malgré la charge considérable de la dette cumulée qui s'élève à 189 millions de francs, entraînant un prélèvement de 37 % sur le budget. Les autres postes de dépenses (frais de personnel, travaux...) restent très raisonnables comparés à ceux de la Région et de la France dans son ensemble (17,4 contre 17 millions en 1992). Il n'en demeure pas moins que Châtel doit faire face à des dépenses de remboursement de ses emprunts très importantes (annuité de 34 millions) et qu'il paraît très souhaitable de marquer une pause dans les investissements. A la décharge de la commune, on doit admettre que ces dépenses d'investissements auxquelles elle doit faire face sont énormes par rapport à sa capacité de financement et à l'importance de sa population sédentaire (1 258 habitants). Ce sont les résidents qui doivent faire le plus gros effort fiscal, mais il ne faudrait pas les « surcharger » si l'on veut les conserver dans la commune.

CHATEL-INFOS FLASH...

➤ A la suite de nos demandes, l'**escalier de liaison routes du Linga et de Vonnes** (près ciné Le Chamois) est réalisé. La couverture est prévue pour Noël.

➤ Gros travaux d'aménagement de pistes de ski dans le « mur » sous Plaine-Dranse en cours. D'autres travaux sont prévus sur les pistes des Combes et dans le secteur des chalets de Blattins.

➤ **Nouveautés tarifs « ski »** : le forfait **Châtel** permettra désormais de skier sur **tout le domaine de Torgon** et d'accéder à **Morgins**. Il sera également possible de skier **une journée à Saas-Fe** gratuitement avec le forfait saison Châtel.

Un bon conseil : conservez tous les ans soigneusement vos forfaits « saison ». Ils peuvent vous être utiles pour la saison suivante (l'ancien forfait saison Portes du Soleil donne droit à bénéficier – cet hiver – de l'ancien tarif 92-93).

– Secteurs Châtel et Portes du Soleil), modification des âges pour les retraités : **hommes 64 ans, femmes 62 ans** au lieu de 60 ans l'année dernière (H et F)

– **Création de tarifs spéciaux pour détenteurs de carte-neige achetée à Châtel ;**

– **Création de tarifs FAMILLES pour forfaits saison Portes du Soleil ;**

– **Allongement de la grille de séjours de 6 à 20 jours pour les résidents ;**

– Possibilité d'achat de **forfait Châtel mi-saison** à partir du 12.02.94 ;

– **« Ski-Zip » gratuit avec forfaits saison Châtel et Portes du Soleil ;**

– **Forfaits gratuits pour les + de 75 ans.**

N'oubliez pas de consulter l'O.T. ou les caisses des remontées mécaniques si vous skiez hors saison normale (vacances scolaires) car vous pouvez bénéficier des tarifs promotionnels intéressants.

➤ Quai d'embarquement des navettes à Pré-la-Joux : enrobé posé ainsi que des poteaux en béton pour canaliser « bus et skieurs ».

➤ Quelques chalets individuels sortent de terre à côté des immeubles Yeti.

➤ La route de Vonnes est en « chantier » sur toute sa longueur : pose d'une nouvelle canalisation d'eau. De plus, travaux de branchements individuels en eau potable et égouts. On en profite pour anticiper la réalisation du câblage T.V.

➤ **Tarifs parking public** place de l'Eglise : la première heure de stationnement n'est plus gratuite (3 F la première heure). Le forfait « saison résidents » à 1 200 F au lieu de 1 500 F est reconduit. Profitez-en pour mettre votre voiture à l'abri (**tarifs réduits pour possesseurs carte-neige**).

➤ **Ouverture des remontées mécaniques** prévue pour le 18 décembre, plus tôt si l'enneigement s'avérait suffisant. **Douze canons à neige** seront en action cet hiver, dont certains prêtés en démonstration, dont un de fabrication française.

➤ **Bilan de la saison d'été** : juillet médiocre en raison du mauvais temps. Août très bon : recettes des remontées mécaniques (ouvertes) augmentées de 90 %, dont les deux tiers provenant du secteur Super-Châtel.

EXTRAIT TARIFS PARKING PUBLIC SOUTERRAIN PLACE DE L'ÉGLISE, HIVER 1993-1994

Abonnements à l'heure		Abonnements à la journée			Abonnements de longue durée		
Durée	Tarif	Durée	Tarif		Durée	Tarif	
			Normal	Avec carte-neige		Normal	Avec carte-neige
1 h	3 F	1 J	50 F	-	1 semaine	315 F	280 F
2 h	5 F	2 J	90 F	-	1 quinzaine	565 F	510 F
3 h	10 F	3 J	130 F	-			
4 h	15 F	4 J	180 F	-	1 mois	950 F	855 F
5 h	20 F	5 J	225 F	-			
6 h	25 F	6 J	270 F	-	Saison normale	1 500 F	1 350 F
7 h	30 F	7 ou 8 J	315 F	280 F			
8 h	35 F	9 J	355 F	320 F	Saison résidents	1 200 F	
10 h	45 F	10 J	400 F	360 F			
15 h	70 F	14 ou 15 J	565 F	510 F			
18 h	85 F	21 ou 22 J	790 F	710 F			
18 à 24 h	90 F	28, 29, 30 ou 31 J	950 F	855 F			

EXTRAIT TARIFS PATINOIRES DU LAC DE VONNES, HIVER 1993-1994

Types entrées	ADULTES		ENFANTS (- de 16 ans)	
	Sans carte-neige	Avec carte-neige	Sans carte-neige	Avec carte-neige
Entrée sans location de patins	20 F	-	15 F	-
Entrée avec location de patins	35 F	25 F	25 F	20 F
Saison avec location de patins	250 F	-	200 F	-

QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

La nouvelle carte de membre actif sera mise en service dès cette fin d'année. De couleur « verte », elle sera délivrée en contrepartie du règlement de la cotisation 1994. Munie de la photo du titulaire et signée, elle authentifiera l'appartenance à l'association. De ce fait, l'accusé de réception avec timbre de l'année à « coller » est supprimé. La carte de membre sera de couleur différente chaque année. Il ne sera pas délivré de duplicate en cas de perte. Nous vous suggérons de la conserver avec votre carte d'identité – par exemple – afin de l'avoir toujours avec vous.

Promotion pour de nouvelles adhésions. Nous avons apposé dans chaque résidence à Châtel une affichette signalant l'existence de l'association et ses coordonnées. En effet, bon nombre de résidents ont « découvert » par hasard, et le plus souvent par le bouche à oreille, l'existence de notre groupe. La meilleure des publicités auprès de ceux qui ne nous ont pas encore rejoints, auprès des nouveaux « arrivés », peut être faite par vous-même, dans vos résidences. Nous vous en remercions par avance.

Tour de France 1995. La municipalité de Châtel nous a informés qu'elle envisageait, à l'occasion du Tour de 1995, de faire disputer l'arrivée d'une étape contre-la-montre (sans doute Morzine/Châtel par le col du Corbier). Il va sans dire que le fait de voir le site de notre village – pendant tout un après-midi – sur les antennes de la télévision aura un « impact » important dont le bénéfice retombera inmanquablement sur Châtel. Afin d'assurer la mise à disposition d'un maximum de capacité de couchage (journalistes, publicitaires, équipes techniques de course, etc.), M. le Maire de Châtel me prie de solliciter – par le biais de ce bulletin – les résidents susceptibles de mettre à la disposition des organisateurs : studios, appartements, pour deux nuitées seulement (veille et jour de l'étape). Le prix proposé aux résidents en règlement de ces deux nuitées fera l'objet de discussions dans les semaines qui suivent. Ceux d'entre vous qui seraient disposés à répondre favorablement à cet appel doivent se faire connaître soit par la poste, soit lors de l'assemblée générale. Tous renseignements complémentaires et utiles seront donnés dès que possible et notamment les « dates », ainsi que le nombre de « couchages » recherchés.

Je pense que nous devons jouer le jeu, dans la mesure du possible évidemment. Un « service rendu » en valant un autre, l'association (et vous-même par voie de conséquence) a **tout à y gagner.**

Le président

LE COIN DU POÈTE

Promenez-vous par une belle matinée enneigée du côté de Super-Châtel et tournez votre regard vers l'ouest, un peu au-dessus de vous, à la limite du ciel et vous apercevrez une belle dame se reposant, peut-être endormie, avec sa longue chevelure se dénouant vers Bassachaux, son corps alangui et ses jambes vers Abondance. Est-ce la fée qui veille sur la vallée ? Moi, je l'appelle la Fée de Grange. Je vous conseille d'aller la contempler. Elle vous fera rêver.

Paul Rivat

Le bureau communique...

Les protocoles précédemment signés avec quelques commerçants n'ont pas été reconduits.

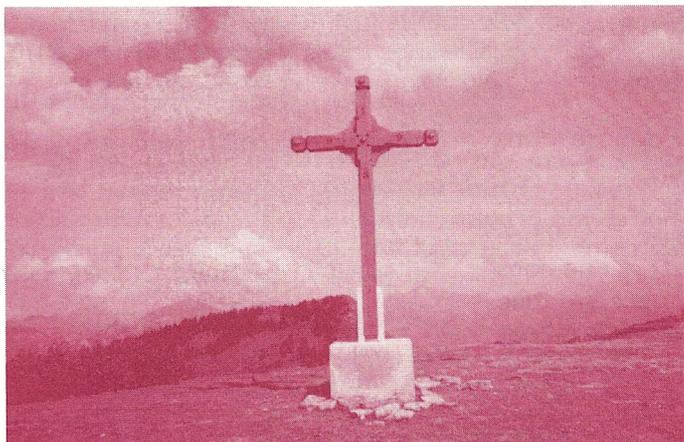
L'Union des commerçants de Châtel, créée récemment, n'était pas favorable à notre démarche.

Il nous a semblé préférable de laisser à ces commerces le libre choix des actions commerciales dont pourrait bénéficier leur clientèle de « résidents ».

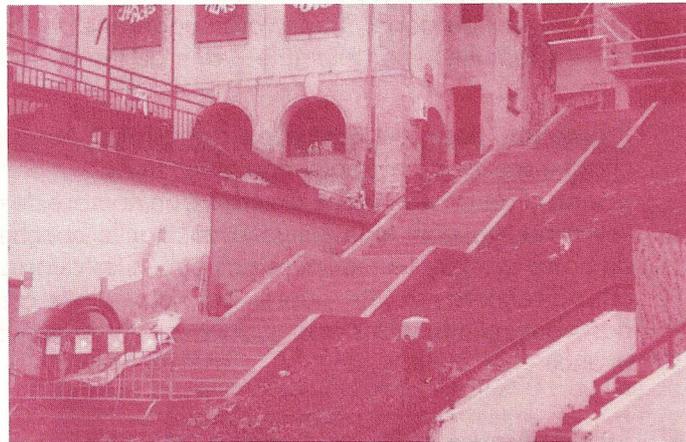
Signalons cependant le nouveau magasin Francis-Sports ouvert à l'Essert (face au Chamois d'Or), où les membres de l'association seront toujours les bienvenus.

Quelques résidents ont bien voulu nous faire part de la qualité du travail effectué par Dépann'Service et par l'entreprise de peinture Régis Grillet.

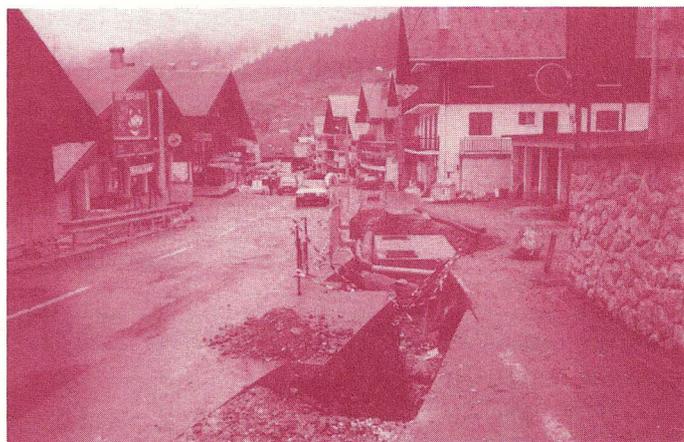
Les nouveaux
panneaux
de balisage
des sentiers



La Croix du Morclan



Le « fameux » escalier tant attendu...



Les travaux, route de Vonnes



Premiers trottoirs...

... Revue de presse... Revue de presse...

VENDREDI
5
NOVEMBRE 1993

CHÂTEL

Les prix ont fleuri pour les maisons de Châtel

Le concours des maisons fleuries a connu un beau succès avec cent cinquante participants. Le comité des fêtes a proclamé les résultats, récemment. Voici la liste des gagnants par catégories.

Vieux chalets et fermes : 1. Joseph Vuarand ; 2. Henri Cruz et Francis Rubin ; 4. François Tochet ; 5. François Thoule.

Hôtels : 1. Les Soldanelles ; 2. Le Castellan et Le Lion d'Or ; 4. Les Armailis ; 5. Les Fougères.

Maisons et chalets : 1. Marcel Rubin ; 2. Bel Horizon et Mirador ; 4. Janneau ; 5. Gilbert Grillet.

Commerces : 1. Camping L'Oustalet ; 2. Le Vieux Four ; 3. Pierre David ; 4. Atelier de Théo ; 5. Maison de la presse.

Collectivités : 1. Les Chamois ; 2. Les Alpes ; 3. Le Chamois d'Or ; 4. Lou Candres ; 5. Les Cyclamens.

A noter que dans le cadre des villes et villages fleuries, Châtel vient d'obtenir le 1^{er} prix du président du Conseil général pour la meilleure progression.

ENQUÊTE

Saison à hauts risques pour les industries de la neige

PAR ROBERT PIERRON

► Les premières chutes de neige et l'ouverture des épreuves de la Coupe du monde de ski ont donné le coup d'envoi d'une saison qui s'annonce capitale pour les professions des sports d'hiver. Les responsables des différentes composantes du monde de la montagne hésitent entre l'« optimisme raisonné », de rigueur

à cette époque de l'année, et une « relative inquiétude » après la campagne 1992-1993, gâchée par le faux bond de la neige. Ce contretemps météorologique a stoppé le redressement, amorcé depuis la crise des trois années sans neige (1987-1988 et les deux suivantes), et amplifié par la promotion olym-

pique des Jeux d'Albertville. Près de la moitié des quatre cent trente stations exploitant les champs de neige de l'Hexagone connaissent des difficultés financières, une cinquantaine se trouvant dans une situation critique.

Une éventuelle panne d'enneigement aurait des conséquences catastrophiques sur une majorité de petites et moyennes stations.

Au-delà de la dépendance de la bienveillance du ciel, l'unanimité s'est faite parmi les acteurs pour admettre que la conjoncture économique, monétaire et climatique des dernières saisons n'a, en fait, constitué qu'un révélateur des faiblesses de la montagne française. Elles avaient été longtemps masquées par l'euphorie de l'or blanc des « Trente Glorieuses ».

CONVOCAATION

Cher adhérent, chère adhérente,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE qui se tiendra à CHATEL,
salle : parking municipal, place de l'Eglise
le mercredi 29 décembre 1993 à 18 h.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du président,
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes,
- Montant de la cotisation 1994,
- Renouvellement du conseil d'administration, élection de nouveaux membres.

Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année, en présence – éventuellement, selon ses disponibilités – de **M. le Maire de CHATEL**.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le **pouvoir** ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui-même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom,
- soit de le retourner à l'association, B.P. 34, 74390 CHATEL, avant le 23.12.93. Il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées, qui sont les suivantes :

.../...

POUVOIR

Je, soussigné, M. ou Mme N° de carte de membre :

Résidence à Châtel :

Membre actif de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL, donne **pouvoir** pour moi et en mon nom à :

M. ou à défaut à M.

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Châtel :

**le mercredi 29 décembre 1993 à 18 h,
salle du parking municipal, place de l'Eglise.**

Fait à : le : Signature :

(La signature sera précédée de la mention **manuscrite** « BON POUR POUVOIR »)

APPEL DE LA COTISATION 1994

La cotisation est désormais appelée **UNE SEULE FOIS** dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de janvier.

Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, **nous vous invitons à utiliser ce document pour :**

- Effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1), en le remettant **rempli** à l'entrée de la salle,
- Nous faire parvenir votre règlement (1), si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale.

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou Mme N° de votre carte de membre :

Nom de votre résidence à Châtel :

règle : par **chèque bancaire** (1) - par **chèque postal** (1)

le montant de ma cotisation pour 1994 (100 F) que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'association,
B.P. 34, 74390 CHATEL.

(1) Rayer les mentions inutiles.

RÉSOLUTION 1 : L'assemblée, après en avoir entendu l'exposé, approuve le **rapport moral** du président.

RÉSOLUTION 2 : l'assemblée, après avoir entendu le **rapport financier** et le **rapport** du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion.

RÉSOLUTION 3 : renouvellement du conseil d'administration. Le président propose le renouvellement du mandat de **Mme LEBLANC, M. HAUMESSER.**

RÉSOLUTION 4 : Les candidats au poste d'administrateur qui ont fait acte de candidature par écrit sont élus à la majorité des voix.

La cotisation pour 1994 est fixée à **100 F.** Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation, pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal.

Ceux qui ne pourraient assister à l'assemblée générale pourront utiliser le **bulletin d'appel de cotisation** et l'adresser à la **B.P. 34, 74390 CHATEL.** Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 1994.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, cher adhérent, chère adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président



BULLETIN DE PARTICIPATION

(à remettre à l'entrée de la salle)

M. ou Mme N° de carte de membre :

Nom de votre résidence à CHATEL :

PARTICIPE à l'assemblée générale ordinaire
de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL

le mercredi 29 décembre 1993 à 18 h
salle du parking municipal, place de l'Eglise

Signature

Nota : ce bulletin tiendra lieu d'émargement et évitera ainsi toute attente à l'entrée de la salle.



VOTRE ATTENTION. Nous vous conseillons...

Si vous participez à l'assemblée générale,

- de remplir – dès à présent – le « bulletin de participation » (ci-dessus). Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile.
- de remplir – dès à présent – le bulletin « appel de cotisation 1994 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez pas à l'assemblée générale,

- remplissez dès à présent le « pouvoir » (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.93. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin « appel de cotisation 1994 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle accompagné du moyen de paiement de votre choix.

Nous vous remercions par avance.